

Image not found or type unknown



Depart de la maison familiale

Par **zouke**, le **21/05/2014** à **11:10**

Bonjour,

Ma femme et moi ne nous entendons plus , elle m'a redigé une lettre me demandant de quitter le domicile conjugal jusqu'a ce qu'on puisse etre capable de financer les demarches pour le divorce.

Pour eviter une situation de violence puisque nous avons un enfant, je suis d'accord de partir. Ma question est de savoir si je dois declarer mon depart a la police ou du moins presenter la lettre a la police avant de quitter le domicile familial?

Je vous remercie d'avance pour vos reponses.

CDT,